



## Licenciement pour faute grave

-----  
Par Karim60

Bonjour,j'ai reçu un recommandé licenciement au préalable,mon employeur m'a évoqué quelques faits qu'ils me reprochent,qui pour moi sur la majorité reste invérifiable,je suis livreur et nous travaillons en sous traitance pour un gros distributeur de meubles,et y'a trois jour j'ai encore reçu une lettre recommandée pour le dire que j'étais licencié,que doit-je faire?et aussi le vendredi fin de journée je reçois un message de mon responsable qui me qu'a partir de demain je ne tourne plus!

-----  
Par kang74

Bonjour

Votre employeur a le droit de vous licencier à tort ou à raison .

Vous pouvez présenter à un syndicat tous les échanges écrits entre vous lettre et AR inclus pour vérifier le formalisme de celui ci .

Si vous pensez que c'est abusif il faudra contester devant le CPH mais vous ne pouvez pas le forcer à vous garder comme employé.

Vous êtes licencié : cela s'impose à vous .

Il vous faut récupérer vos papiers de fin de contrat et votre solde de tout compte .

-----  
Par Karim60

Merci de votre réponse,mais je ne veux pas qu'il me garde,mais me licencier pour faute grave je suis pas d'accord,combien de temps je dispose après mon solde de tout compte pour faire une requête ?